SOMMAIRE

COMPRENDRE LE RGPD

C’est quoi ?

Le **RGPD** est une **loi européenne** entrée en vigueur le **25 mai 2018**.

Il **protège** les d**onnées personnelles** des **citoyens** de l’**UE** et s’applique à toute **organisation** traitant ce type de données, peu importe sa taille.

Objectif principal

Renforcer les **droits** des citoyens sur leurs **données personnelles** et **responsabiliser** les **organismes** qui les traitent.

IDENTIFIER LES DONNÉES PERSONNELLES

02

Une donnée personnelle est toute information qui permet d'identifier une personne physique.

Directement

nom,prénom

Indirectement

adresse IP, numéro de client, photo.

L'identification d'une personne physique peut se faire à partir d'une seule information, comme un nom, ou bien par le croisement de plusieurs données.

CNIl - Données personnelles

CONNAÎTRE LES PRINCIPES CLÉS

03

Minimisation et finalité

Ne collecter que les **données nécessaires** pour un objectif défini, clair et légitime..

Le droit des personnes

Les individus ont plusieurs **droits sur leurs données personnelles**, que les entreprises doivent respecter

Sécurité des données

Mettre en œuvre des **mesures techniques** et **organisationnelles** pour éviter les fuites, pertes, accès non autorisés.

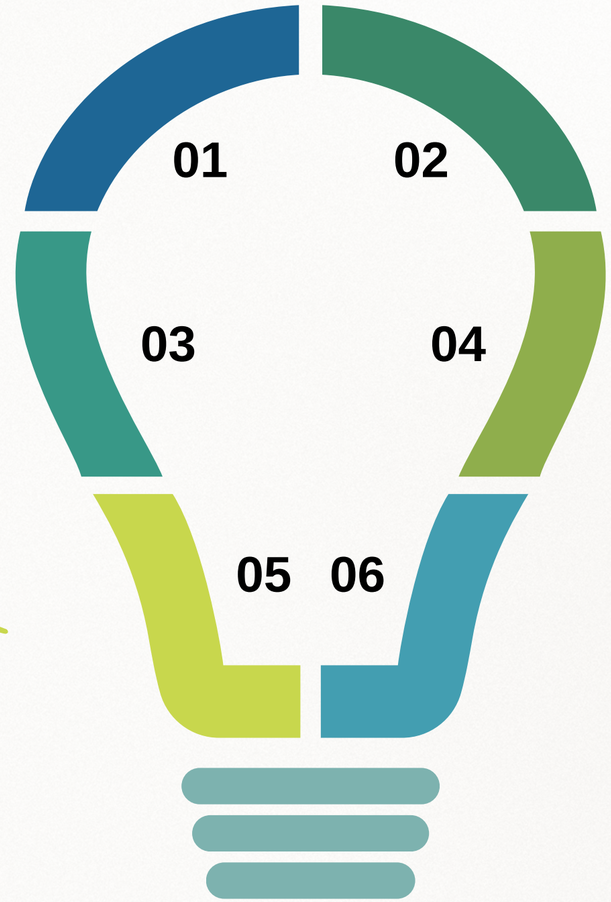

Transparence

Les personnes doivent être **clairement informées** sur la manière dont leurs **données** sont **collectées**, **utilisées** et **protégées**.

Limitation de la durée de conservation

Ne **conserver** les données que le **temps nécessaire**.

Démarche de conformité continue

Vérifier régulièrement que tout est **conforme** : registres à jour, mesures appliquées, personnel formé.

CNIL - Principes

LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

04

Traitement de données personnelles

Un traitement de données personnelles consiste en toute opération portant sur des données personnelles.

Recueillir le consentement

Le consentement est une expression claire de la volonté d’une personne acceptant, par déclaration ou action positive, le traitement de ses données personnelles.

Registre des traitements

Le registre des activités de traitement permet de recenser les traitements de données et d'avoir d’une vue d’ensemble des utilisations de ces données personnelles.

Informer les personnes

Le responsable du traitement doit informer toute personne dont les données sont collectées.

Garantir les droits

Le responsable du traitement doit garantir des droits aux personnes dont les données sont collectées.

Entreprendre - Obligations

LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

04

Assurer la sécurité

Toute entreprise doit assurer la sécurité des données personnelles qu'elle a collectées.

Analyse de l’impact

La réalisation d'une analyse d'impact est obligatoire lorsque le traitement de données présente un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.

Désigner un DPO

Les entreprises réalisant des traitements de données à grande échelle doivent désigner un délégué à la protection des données.

Protection des données hors UE

Assurer la protection du transfert de données hors de l’UE.

Entreprendre - Obligations

LES DROITS DES PERSONNES

05

Le droit à l’information

Un organisme qui collecte des informations sur vous doit vous proposer une information claire sur l’utilisation des données et sur vos droits.

Le droit d’accès

Obtenir et vérifier les données qu’un organisme détient sur vous.

Le droit de déréférencement

Ne plus associer votre nom-prénom à un contenu visible dans un moteur de recherche.

Le droit d’opposition

Vous pouvez vous opposer à tout moment à ce qu’un organisme utilise certaines de vos données.

Le droit de rectification

Rectifier les informations inexactes vous concernant.

CNIL - Droits

LES DROITS DES PERSONNES

05

Le droit de d’effacement

Vous avez le droit de demander à un organisme l'effacement de données à caractère personnel vous concernant.

Le droit lié au profilage

Remonter le fil de votre profilage, vous y opposer et demander l’intervention d’un humain dans une décision automatisée vous concernant.

Le droit à la portabilité

Vous avez le droit de ne pas faire l’objet d’une décision entièrement automatisée, souvent basée sur votre profilage.

Le droit à la limitation des données

Vous avez le droit de demander à un organisme de geler temporairement l’utilisation de certaines de vos données. Un droit qui peut s’avérer précieux dans certains cas.

CNIL - Droits

LES SERVICES CONERNÉES

06

1

Ressources humaines

- Gestion des dossiers salariés
- Recrutement, paie, congés, formation
- Données sensibles (santé, handicaps, etc.)

2

Informatique/ DSI

- Sécurité des systèmes/ accès
- Hébergement des données
- Gestion des outils numériques

3

Communication

- Campagnes e-mailing, newsletters
- Publicité ciblée, réseaux sociaux

4

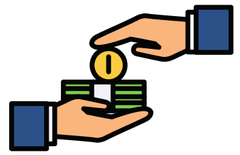

Commercial

- Fichiers clients et prospects
- Suivi des commandes

5

Logistique

- Adresse et numéro de téléphone des clients
- Suivi des colis

LES SERVICES CONERNÉES

06

6

Juridique

- Rédaction des clauses contractuelles RGPD
- Réponses aux demandes d’exercice de droits

7

Finance / Comptabilité

- Gestion des données bancaires et financières des clients/fournisseurs
- Traitement des salaires
- Facturation avec conservation des informations des clients

8

Export

- Gestion des données clients et partenaires internationaux.
- Transfert de données hors UE

9

Accueil

- ·Enregistrement des visiteurs (noms, badges)
- Gestion des fichiers clients pour l’accueil

10

Direction

- Conformité globale
- Pilotage de la politique de protection des données
- Suivi du registre, désignation du DPO

LES SANCTIONS

07

Type de sanction	Procédure Ordinaire	Procédure Simplifiée
Financières	Amendes jusqu'à 20 M€ ou 4 % CA	Amende jusqu'à 20 000 €
Pénales	Jusqu'à 5 ans de prison Jusqu'à 300 000 € d'amende	x
Astreintes	Variable	100 €/jour en cas de retard
Publication	Oui possible	Non

CNIL - Sanctions

LES CHIFFRES DE 2024

55 212 400 euros

Ce chiffre montre l'ampleur des sanctions pécuniaires, reflétant la politique stricte de la **CNIL** envers les infractions liées au **RGPD**.

87 sanctions

Parmi ces sanctions, **18** ont été prononcées selon la **procédure ordinaire** et **69** dans le cadre de la **procédure simplifiée**.

64 rappels aux obligations

Utilisés pour des **infractions mineures**, les rappels permettent aux entreprises de se **conformer** sans recevoir immédiatement de sanction financière.

180 mises en demeure

Ce sont des **sommations formelles** envoyées aux entreprises leur demandant de corriger rapidement les **manquements** constatés, sous peine de sanctions ultérieures.

CNIL - Bilan 2024

ÉVOLUTION DES SANCTIONS

07

Le graphique ci-dessous montre une augmentation progressive du nombre de sanctions prononcées depuis 2018.

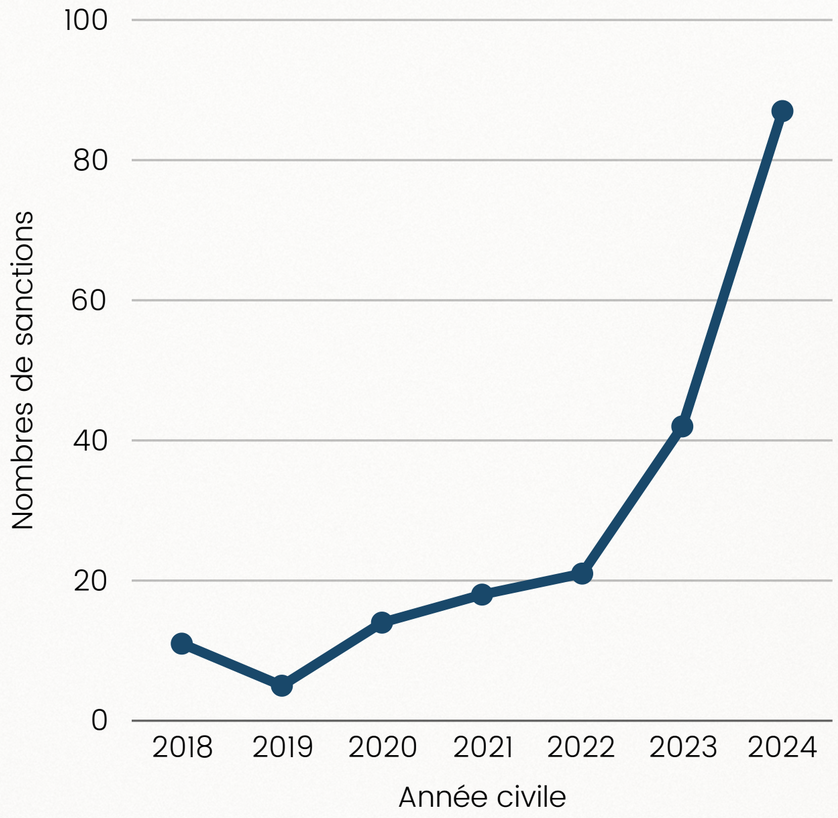

CNIL - Bilan 2018

CNIL - Bilan 2019

CNIL - Bilan 2020

CNIL - Bilan 2021

CNIL - Bilan 2022

CNIL - Bilan 2023

CNIL - Bilan 2024

LES ÉTAPES DE MISE EN CONFORMITÉ

08

01 Désigner
un pilote

02 Cartographier
vos traitements

03 Prioriser
les actions

04 Gérer
les risques

05 Organiser
Les processus internes

Documenter
la conformité

CNIL - Conformité

LES BÉNÉFICES

08

Réputation

- Respecter la vie privée
- Dégager plus de transparence
- Renforcer la confiance client

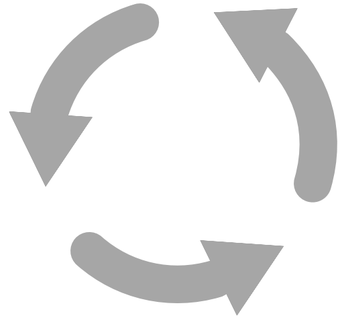

Organisation

- Clarifier les processus internes
- Repenser le parcours
- Restructurer la sécurité et la protection des données

Protection

- Optimiser la protection des données
- Diminuer les risques de violation de données
- Améliorer la gestion des risques

CNIL - Bénéfices